



CHARTRE D'ENGAGEMENTS PNNS ANNEXE POUR LES ENTREPRISES ET ÉTABLISSEMENTS

Comment devenir signataire ?



Pour devenir signataire de la charte, le chef d'entreprise (ou de l'administration) doit adresser une lettre mentionnant son intention de s'engager et de signer la charte :

- Pour une entreprise s'engageant pour **un site** ou pour **l'ensemble de ses sites situé dans une même région** : au Directeur général de l'Agence régionale de santé (ARS) du lieu d'implantation de l'établissement, à l'intention du référent du Programme National Nutrition Santé.
- Pour une entreprise s'engageant pour **l'ensemble de ses sites situés dans différentes régions** ou dont le **siège a un rayonnement national** : au Directeur général de la santé (DGS) du ministère de la santé et de la prévention.

La lettre de demande doit comprendre :

- une présentation succincte de l'entreprise (secteur d'activité, nombre de salariés, nombre de lieu d'implantation en France)
- les coordonnées de la personne désignée au sein de l'entreprise comme correspondant pour le suivi de la mise en œuvre des engagements de la charte : nom, prénom, fonction dans l'entreprise, adresse postale, téléphone, courriel.

Le cas échéant, il est souhaitable qu'un dialogue avec l'ARS soit mené en amont de la demande.

Engagements spécifiques complémentaires



Ces engagements s'ajoutent à ceux de la charte commune, en particulier à l'engagement du signataire 3 « *Mettre en œuvre, chaque année une ou plusieurs actions conformes au PNNS selon le domaines d'interventions définis pour chaque type de structure engagée (collectivité ou entreprise)* ».

La charte d'engagement du PNNS offre l'opportunité aux entreprises (publiques et privées) ou établissements, sur une base volontaire, de s'inscrire dans une démarche citoyenne en proposant des actions à destination des salariés, allant dans le sens des objectifs du PNNS et s'appuyant sur le cadre de référence offert par le PNNS. L'idée est de permettre aux entreprises de mettre en œuvre les actions à leur portée, ouvrant sur un véritable dialogue sur ces questions au sein de l'entreprise.

A ce titre, pour faciliter les choix alimentaires favorables à la santé et la pratique d'activité physique, pour encourager les mobilités actives et réduire la sédentarité, l'entreprise doit mettre en œuvre, chaque année, un **minimum de 3 actions** dans les **9 domaines d'intervention** suivants :

- l'information-communication en nutrition(soit activité physique et/ou alimentation),
- l'éducation pour la santé en nutrition,
- la formation en nutrition,
- l'amélioration de l'offre alimentaire,
- l'amélioration de l'offre d'activité physique et sportive ou d'activité physique adaptée,
- la promotion des mobilités actives (vélo et marche) notamment en favorisant les modes actifs pour les trajets domicile-travail et les déplacements professionnels,
- l'amélioration de l'environnement de travail pour limiter la sédentarité (actions sur l'équipement des postes de travail, sur l'organisation du travail...),
- le soutien à la participation à la recherche,
- l'implication du service de santé au travail dans le dépistage et la facilitation de la prise en charge des facteurs de risque et des pathologies liées à la nutrition (y compris l'accès à l'activité physique adaptée).

Précisions des engagements du PNNS



Outils mis à disposition dans le cadre de l'engagement 1 du PNNS

« Fournir le cadre, les outils et les conseils utiles à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions »

Guides pour les signataires

Un guide à l'usage des responsables d'une entreprise ou d'une administration et des représentants du personnel a été développé par la Direction Générale de la Santé et fournit des exemples d'actions à mettre en place et les outils mis à disposition par le PNNS pour développer ces interventions. Il sera mis à jour en 2025.

Outils édités par Santé publique France

Le PNNS, via Santé publique France propose des outils porteurs des recommandations du PNNS dont le contenu a été élaboré dans un cadre scientifique reconnu. Ils sont disponibles sur www.mangerbouger.fr.



A partir des recommandations du PNNS émises par Santé publique France, vous avez la possibilité d'élaborer vos propres outils ou documents et de demander l'attribution du **logo PNNS « Ce support est conforme »**. Ce visuel garantit la validité et la fiabilité, au regard du PNNS, des messages sur la nutrition des documents qui en sont porteurs. Il contribue à assurer la cohérence globale des informations et des actions portant sur la nutrition mises en œuvre en France.

Les supports ayant fait l'objet de l'attribution de ce logo sont valorisés sur le site internet du Réseau d'Acteurs du PNNS : www.reseau-national-nutrition-sante.fr/fr/fr-les-supports-conformes-au-pnns.html

Pour en savoir plus : www.plateforme-logo-pnns.fr

Outil d'évaluation



Le site internet **ÉVALIN, guide d'ÉVALUATION des Interventions en Nutrition** est un outil pratique et interactif à destination de toute personne travaillant sur des projets en nutrition. Créé il y a 10 ans dans le cadre du PNNS à la demande de la direction générale de la Santé par le Centre Hospitalier Régional Universitaire de Nancy, il permet de trouver non seulement des outils d'évaluation de projet, mais aussi des outils support pour votre gestion de projet ou encore des outils créés et utilisés en entreprise.

Logo mis à disposition dans le cadre de l'engagement 6 du PNNS

« Transmettre au signataire le logo d'engagement PNNS pour valoriser les actions menées »

La signature implique la mise à disposition du logo « Etablissement actif du PNNS » (pour les entreprises ou administrations s'engageant pour un site au niveau régional ou le logo « Entreprise active du PNNS » (pour les entreprises ou administrations qui s'engagent pour l'ensemble de leurs sites).

Ce logo peut être apposé sur tout document issu de la collectivité signataire qui annonce à la population une action mise en œuvre dans le domaine nutrition santé. Il peut également être utilisé sur les documents institutionnels de présentation générale de l'entreprise.



L'animation du réseau d'acteurs du PNNS et le rôle du Cnam-ISTNA

le cnam
istna nutrition santé

Dans le cadre des engagements du PNNS, un accompagnement des signataires est mis en place par le Conservatoire national des arts et métiers-Institut scientifique et technique de la nutrition et de l'alimentation (Cnam-ISTNA) via le dispositif d'animation du réseau d'acteurs du PNNS. Il comprend les dispositifs détaillés ci-après.



Le site internet du Réseau d'Acteurs du PNNS, outil d'animation du réseau destiné aux acteurs du PNNS dont les signataires de la charte, permet :

Engagement 3

« Mettre à disposition un site internet permettant de s'informer, de se former en nutrition »

Engagements 2 et 4

« Valoriser les actions développées par les signataires en favorisant les échanges pour permettre le développement des actions les plus efficaces »
« Valoriser et partager les actions en nutrition mises en place par les signataires dans le cadre des bonnes pratiques pour agir en nutrition »

- De **s'informer** en nutrition, et de recevoir les actualités du PNNS et du réseau d'acteurs via des lettres d'informations
- De **se former** pour mettre en place des actions en nutrition dans le cadre du PNNS
- De **valoriser** le réseau de signataire et le dispositif des chartes au travers de l'annuaire des signataires, des témoignages de signataires, des lettres d'information, ...
- **D'agir** en nutrition avec le **partage** des outils conformes au PNNS ainsi que les actions menées par les signataires dans le cadre de leur engagement dans la charte PNNS via des fiches projets*

*Les actions menées par les signataires qui respectent les bonnes pratiques sont recensées chaque année et valorisées sur le site internet du Réseau d'Acteurs du PNNS par le Cnam-ISTNA.

Les ateliers échanges sur le PNNS dans le cadre de l'engagement 2 du PNNS

« Valoriser les actions développées par les signataires en favorisant les échanges pour permettre le développement des actions les plus efficaces »

Pour mutualiser les expériences, des ateliers d'échanges ont lieu chaque année dans deux régions différentes entre les signataires intéressés pour y participer afin de partager leur expérience. Ils sont organisés en collaboration avec l'ARS en lien avec le projet régional de santé.

Des formations gratuites sur le PNNS dans le cadre de l'engagement 5 du PNNS

« Permettre l'accompagnement des signataires par le Cnam-ISTNA via le dispositif du Réseau d'Acteurs du PNNS »

Trois formations en e-learning sur l'alimentation, l'activité physique et la sédentarité sont mises à la disposition des signataires. L'une pour accompagner les agents des collectivités à mettre en place des actions en nutrition. Les deux autres couvrent le champ de la nutrition sur le lieu de travail. L'une est à destination des salariés pour qu'ils puissent connaître les recommandations en nutrition et avoir la capacité de les appliquer sur leur lieu de travail. L'autre a été développée pour les professionnels relais sur le lieu de travail (intervenants extérieurs, responsable qualité de vie au travail, ressources humaines, ...) afin de leur donner les clés pour appréhender la nutrition en entreprise et qu'ils soient capable de mettre en œuvre des actions de prévention en nutrition pour les agents.

Pour en savoir plus : www.reseau-national-nutrition-sante.fr/fr/se-former-en-tant-que-signataire.html